

COMMUNIQUÉ

DU 16 JANVIER AU 22 FÉVRIER : RECENSEMENT ET ENQUÊTE FAMILLE

Du 16 janvier au 22 février 2025, la Ville de Bernay procèdera au recensement partiel de sa population.

Le recensement est un acte civique obligatoire est essentiel pour mieux comprendre les besoins de notre territoire et planifier les projets qui améliorent notre quotidien. Les données recueillies permettent de définir la population officielle et de collecter des informations précieuses sur l'âge, les professions, les transports utilisés ou encore les conditions de logement.

Les informations que vous fournissez sont strictement confidentielles et protégées par le secret statistique. Elles seront exclusivement utilisées à des fins d'études et non de contrôle. Un agent recenseur, formé et mandaté par la Ville, vous remettra les documents nécessaires et pourra vous accompagner dans vos démarches.

UNE ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

Cette année, une enquête complémentaire sur les familles sera menée par l'Insee. Elle concernera uniquement les femmes majeures des foyers recensés. Réalisée tous les 10 ans, cette enquête vise à mieux comprendre la diversité des situations familiales et les modes de vie des familles.

Merci d'accueillir chaleureusement ces agents, car votre participation est essentielle au succès de ce recensement citoyen.

CONTACT

Accueil de l'Hôtel de Ville ; Place Gustave-Héon

Tél. : 02 32 46 63 00

E-mail : etat.civil@bernay27.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00



Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR